

Aperçu des prestations Assurance construction

Protège votre projet de construction contre les risques majeurs

MIGROS
ASSURANCES

VOS AVANTAGES



Protection complète

Prestations complètes pour votre projet de construction



Construction sans interruption

Avance de prestation en cas sinistre



Couverture complémentaire

Couverture prolongée de 2 ans après réception



Points Cumulus

À hauteur de la totalité de la prime d'assurance

BÂTIMENT

- Sont assurées toutes les prestations de construction et de montage
- Sont assurés les dommages résultant de troubles internes, de sprayage et de vandalisme
- Sont assurés les frais de déblaiement, de décontamination, de recherche des dommages, de démolition et de reconstruction
- La maintenance est également assurée pendant 2 ans après la réception des travaux

ACCIDENT DE CONSTRUCTION ET DE MONTAGE

- Effondrement ou renversement soudain et imprévu de parties d'un bâtiment
- Défaillance soudain et imprévu de la sécurisation des fouilles
- Accidents de montage soudain et imprévu au service du bâtiment

INCENDIE

- Incendie, fumée, foudre, explosion, déflagration et implosion, eau d'extinction

EVÉNEMENT NATUREL

- Hautes eaux et inondations, tempêtes, grêle, avalanches, pression de neige, éboulements de rochers, chutes de pierres et glissements de terrain

EAU

- Dégât des eaux suite à un accident de construction assuré

VOL AVEC EFFRACTION

- Vol avec effraction et détournement de prestations de construction et de montage assurées

VANDALISME

- Actes intentionnels de la part de tiers inconnus
- Sprayage

TREMBLEMENT DE TERRE

- Prestations de construction et de montage, y compris les frais de déblaiement, de décontamination, de recherche des dommages, de démolition et de reconstruction

COUVERTURE COMPLÉMENTAIRE

- Frais d'expertise et de recherche de dommages
- Frais supplémentaires liés à des mesures d'accélération
- Outils, engins, machines de construction et équipement de montage
- Retard de mise en service et dommage d'interruption
- Dommages de griffures sur les vitrages
- Artesers et fuites de gaz (pour les forages géothermiques)
- Dégâts d'eau bâtiment en période de construction

Remarque: Le récapitulatif des prestations donne un aperçu des prestations les plus importantes et n'est pas exhaustif. Les conditions d'assurance (CA) de Migros Assurances s'appliquent. Il n'existe aucun droit légal.

Aperçu des prestations Assurance construction

Protège votre projet de construction contre les risques majeurs

MIGROS
ASSURANCES

Prestations de base	RESPONSABILITÉ CIVILE DU MAÎTRE D'OUVRAGE	• Sont assurées les prétentions en responsabilité civile envers le maître d'ouvrage en relation avec son projet de construction • Sont assurés les coûts de protection contre les prétentions injustifiées de tiers • Sont assurés les coûts de prévention des sinistres • Inclut une protection juridique dans les procédures pénales, surveillance et administratives
	DOMMAGES CORPORELS	• Mise à homicide, blessure ou autre atteinte à la santé de personnes
	DOMMAGES MATÉRIELS	• Destruction, détérioration ou perte de choses • Perte, mise à mort, blessure ou autre atteinte à la santé d'animaux
	DOMMAGES ÉCONOMIQUES PURS	• Dommages mesurables en argent, tels que non imputables à des dommages corporels ou matériels • Mesures provisoires visant à maintenir l'approvisionnement en eau potable • Frais de prévention des dommages qui sont en relation causale avec le projet de construction / d'assemblage assuré • Honoraires d'avocat, frais, frais de justice et d'expertise et indemnités versées aux parties plaignantes dans le cadre d'une procédure disciplinaire, prudentielle, administrative et pénale engagée par des autorités

Remarque: Le récapitulatif des prestations donne un aperçu des prestations les plus importantes et n'est pas exhaustif. Les conditions d'assurance (CA) de Migros Assurances s'appliquent. Il n'existe aucun droit légal.